



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/544
22 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session
Points 12, 29, 36 et 82 de
l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUES D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 16 août 1988, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les versions anglaise et française du document final de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth (voir annexes I à III), qui s'est tenue récemment à Toronto, et que le Canada a eu l'honneur de présider. Une copie des communiqués de presse rendus publics à cette occasion est également jointe (voir annexes IV et V).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale au titre des points 12, 29, 36 et 82 de l'ordre du jour provisoire. Une documentation complémentaire sera fournie par le Centre des Nations Unies contre l'apartheid.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Paul LABERGE

* A/43/150.

ANNEXE I

Deuxième réunion du Comité des ministres des affaires étrangères
du Commonwealth sur l'Afrique australe tenue à Toronto les 2 et
3 août 1988

Membres du Comité

Le très honorable Joe Clark (Canada), Président; l'honorable Bill Hayden (Australie); l'honorable Rashleigh E. Jackson (Guyana); l'honorable P. V. Narasimha Rao (Inde); l'honorable major général Ike Nwachukwu (Nigéria); l'honorable Benjamin Mkapa (République-Unie de Tanzanie); l'honorable Luke J. Mwananshiku (Zambie); l'honorable Dr Nathan Shamuyarira (Zimbabwe).

Déclaration de clôture

Le Comité a consacré sa deuxième réunion à l'examen détaillé des grands volets du mandat que les chefs de gouvernement du Commonwealth lui ont confié dans le Programme d'action et la Déclaration de l'Okanagan. Comme convenu à Lusaka, il a accordé une attention particulière aux moyens de contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud. Compte tenu de la nature permanente de sa tâche et du fait que certains aspects de ses travaux demeurent de caractère privé, le Comité, à Toronto, en est notamment arrivé aux conclusions suivantes :

1. Propagande et censure en Afrique du Sud

Rappelant la priorité élevée que les chefs de gouvernement ont accordée à Vancouver aux moyens de contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud, le Comité a réaffirmé sa conviction que le Commonwealth doit réagir au fait que la censure de la presse et les restrictions imposées aux médias faussent les reportages sur la réalité sud-africaine et sur le régime d'apartheid. Qui plus est, les gouvernements dont les pays sont la cible de la propagande sud-africaine officielle voient les effets de ces campagnes de désinformation;

Les délibérations du Comité ont été grandement facilitées par la présentation d'un document du Gouvernement du Canada sur une "Stratégie du Commonwealth visant à contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud", et par les échanges qui ont eu lieu à l'occasion d'un forum public organisé par le Gouvernement du Canada sur cette question et tenu en marge de la réunion;

Le Comité a salué l'initiative canadienne et convenu que les propositions contenues dans le document et celles faites durant la discussion à son sujet serviront de fondement à la préparation d'une réponse pragmatique du Commonwealth aux défis posés par la propagande et la censure en Afrique du Sud. Plusieurs ministres ont indiqué que leur gouvernement avait l'intention d'aller de l'avant avec la mise en oeuvre de propositions spécifiques. Le Comité a invité le Secrétaire général à mettre sur pied dans l'intervalle un groupe de travail dont les membres viendraient des pays du Commonwealth, et non nécessairement des seuls pays représentés au Comité, pour revoir les plans d'action nationaux et élaborer un programme d'ensemble du Commonwealth visant à contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud. Le Comité a convenu que la publication du document canadien aiderait aux consultations permanentes qui auront lieu d'ici là.

/...

2. Sanctions

Le Comité était saisi de deux rapports préparés comme suite aux décisions prises par lui à Lusaka.

a) Impact des sanctions

Le premier était un rapport interimaire sur l'évaluation de l'application et de l'impact des sanctions prises contre l'Afrique du Sud; ce document a été préparé par un groupe d'experts conformément au mandat que lui a confié le Comité à Lusaka en vue d'élargir, de resserrer et d'intensifier les sanctions économiques et autres. Le Comité a pris acte des conclusions du rapport selon lesquelles les sanctions commerciales ont un effet perceptible sur l'Afrique du Sud, l'économie de ce pays est pressée de toutes parts et les sanctions auront un plus gros impact encore si elles sont prises par un plus grand nombre de pays et que leur application s'intensifie et se resserre. Dans ce contexte, le Comité s'est mis d'accord sur un plan d'action prévoyant des démarches individuelles et collectives auprès de pays qui n'ont pas adopté jusqu'à maintenant les mesures du Commonwealth ou dont les pratiques commerciales à l'égard de l'Afrique du Sud ont pour effet de diminuer l'impact des sanctions du Commonwealth.

S'agissant d'intensifier et de resserrer l'application des sanctions déjà adoptées, le Comité a invité les gouvernements du Commonwealth et d'autres gouvernements à envisager de souscrire aux mesures suivantes, recommandées dans le rapport interimaire :

- a) Presser d'autres pays d'adopter les interdictions imposées par le Commonwealth sur les échanges commerciaux, la priorité étant accordée au charbon;
- b) Instituer des formalités en vue de resserrer le contrôle douanier et donner une priorité plus grande à l'examen des cas de violation des sanctions;
- c) Prévoir, par l'adoption de mesures législatives au besoin, des peines plus lourdes pour ceux qui contreviennent aux sanctions, y compris la publication des violations et des peines imposées;
- d) Interdire les transferts de technologie destinés à permettre à l'Afrique du Sud de contourner les sanctions existantes, particulièrement en ce qui concerne les armements, le pétrole et les ordinateurs;
- e) Clarifier ce que l'on entend par "produits agricoles" de façon à renforcer la portée de l'interdiction imposée sur les importations de tels produits en provenance de l'Afrique du Sud;
- f) S'engager à faire plus de publicité et à fournir plus d'information sur les compagnies qui continuent de commercer avec l'Afrique du Sud, en contravention des sanctions convenues; et
- g) Permettre les initiatives modérées prises par les autorités locales, des groupes du secteur privé et des particuliers pour montrer combien leur répugne le régime d'apartheid.

/...

En outre, le Comité a demandé au Secrétaire général de publier les statistiques sur le commerce sud-africain préparées par le Groupe d'experts et dit espérer que le rapport final du Groupe soit déposé le plus tôt possible en 1989.

b) Relations financières

Le deuxième rapport a été préparé au nom du Comité par des officiels des gouvernements de l'Australie, du Canada et de l'Inde sur les relations de l'Afrique du Sud avec les milieux financiers internationaux afin d'explorer les possibilités d'une action efficace contre l'Afrique du Sud dans ce domaine. Les conclusions du Comité sur ce rapport sont exposées dans l'annexe à la présente déclaration (voir annexe II), qui a été diffusée séparément par le Comité durant sa réunion. Celui-ci a reconnu que, compte tenu de ses conclusions, il serait souhaitable de mettre le rapport à la disposition de tous les gouvernements du Commonwealth et du reste de la communauté internationale.

c) Propagande contre les sanctions

Le Comité a reconnu que la crainte que les sanctions inspirent à Pretoria était à l'origine d'une campagne orchestrée, appuyée par des injections massives de fonds, visant à convaincre les pays occidentaux que les Noirs sud-africains s'opposent aux sanctions; il a aussi fait observer que Pretoria reconnaissait de la sorte l'efficacité des sanctions. Tout au long, les délibérations sont venues confirmer l'opinion du Comité selon laquelle les Noirs sud-africains continuaient de voir dans les sanctions la principale forme de pression que la communauté internationale se doit d'exercer sur Pretoria pour amener un changement pacifique. C'est donc pourquoi le Comité a jugé essentiel de contrer la propagande menée par l'Afrique du Sud pour faire croire que les Noirs s'opposent aux sanctions parce qu'ils estiment qu'elles leur font du tort. A cet égard, le Comité a convenu qu'il était tout spécialement important que les représentants légitimes des Noirs sud-africains, et particulièrement les syndicalistes noirs, puissent faire entendre leur voix à l'extérieur de leur pays.

d) L'embargo sur les armes

Le Comité a bien accueilli le rapport présenté par la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud concernant l'embargo sur les armes décrété par les Nations Unies. Les ministres ont engagé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud à prendre des mesures concrètes pour assurer l'exécution de son mandat et ont convenu de l'aider à renforcer les mécanismes de surveillance de l'embargo. Le Comité a reconnu la nécessité de poursuivre en priorité l'examen des mesures prises au niveau national pour donner effet à l'embargo. Le Comité a fait observer que le Commonwealth est déjà allé au-delà des résolutions des Nations Unies concernant l'embargo sur les livraisons de pièces d'ordinateurs aux forces militaires, policières et de sécurité, sur les livraisons d'articles nucléaires et sur la coopération militaire avec l'Afrique du Sud. Les Ministres ont convenu de soulever auprès d'autres pays tout sujet particulier de préoccupation, si cela s'avère nécessaire. Lorsque les gouvernements auront pris connaissance du rapport, ils adresseront au Comité des recommandations précises que

/...

celui-ci examinera à sa réunion suivante. Le Comité demandera aux autres pays du Commonwealth de lui fournir des renseignements à jour sur les mesures prises par chacun pour donner suite à l'embargo des Nations Unies.

3. Sécurité des Etats de la ligne de front

Le Comité a examiné le rapport spécial établi par le général Olusegun Obasanjo sur les besoins des Etats de la ligne de front en matière de sécurité. Le général Obasanjo s'est vu confier sa mission par le Comité réuni à Lusaka, les chefs de gouvernement du Commonwealth ayant précédemment reconnu à Vancouver que la communauté internationale doit aussi veiller aux besoins de sécurité des Etats de la ligne de front si l'on veut véritablement assurer le développement de l'Afrique australe. Le Comité a eu l'occasion de discuter du rapport avec le général Obasanjo.

Sur la foi du rapport, le Comité a souligné la menace constante que l'apartheid fait peser sur la sécurité et le développement des Etats de la ligne de front et a insisté sur le fait que ces pays doivent bénéficier à la fois d'une aide du Commonwealth et d'un plus vaste appui international. Il a reconnu l'importance particulière du Mozambique dans toute initiative visant à renforcer la sécurité de la région, notamment dans le domaine des transports et des communications, et a engagé les gouvernements des pays du Commonwealth et des autres Etats à contribuer de façon appropriée à la protection du réseau de communications du Mozambique.

Comme le renforcement de la sécurité des Etats de la ligne de front avait fait l'objet d'un engagement unanime à Vancouver, le Comité s'est réjoui à l'idée que le rapport sera examiné par l'ensemble des gouvernements du Commonwealth. Le Comité a souligné la nécessité de prendre d'urgence des mesures concrètes pour donner suite aux recommandations du rapport. Des mesures qui ne devront pas nécessairement venir des seuls pays du Commonwealth. Le Comité s'est par ailleurs réjoui de la coordination, par le Secrétaire général, des mesures qu'adopteront les gouvernements du Commonwealth en réponse au rapport Obasanjo.

4. Namibie

Saluant les consultations en cours entre les gouvernements d'Angola, de Cuba, d'Afrique du Sud et des Etats-Unis d'Amérique, les ministres ont souligné l'engagement et l'appui de leurs gouvernements en ce qui concerne l'accèsion de la Namibie à l'indépendance sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

5. La situation en Afrique australe

Le Comité a déploré la constante dégradation de la situation en Afrique du Sud et ses conséquences pour l'ensemble de la région. A cet égard, il a estimé important de souligner que le régime de Pretoria a indiqué récemment de façon très nette qu'il ne tolérerait aucune opposition, même pacifique, à l'apartheid, d'où qu'elle vienne en Afrique du Sud. Devant l'ampleur que ne cesse de prendre la répression en vertu de l'état d'urgence et devant les agressions auxquelles continue de se livrer l'Afrique du Sud contre ses voisins, le Comité a reconnu que

/...

la communauté internationale dans son ensemble doit appliquer de toute urgence des sanctions efficaces et prendre tous les moyens voulus pour mettre un terme à l'apartheid et parvenir à l'instauration d'une société libre et non raciale en Afrique du Sud. Les ministres ont renouvelé l'engagement pris par leurs gouvernements de faciliter ce processus par tous les moyens possibles.

6. Fonds spécial du Commonwealth pour le Mozambique

Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général indiquant que le Fonds spécial du Commonwealth pour le Mozambique est pleinement opérationnel et assure une assistance technique à ce pays dans le cadre de son programme de redressement économique. Le Mozambique ayant manifesté sa vive reconnaissance devant l'aide que lui a apporté le Commonwealth, le Comité a demandé que soient renouvelées les contributions financières de manière à permettre le maintien du Fonds pour une deuxième année.

7. Présence en Afrique du Sud : aide aux victimes

Le Comité a souligné l'importance d'assurer une aide pratique et financière aux victimes et aux adversaires de l'apartheid, aussi bien à ceux qui restent en Afrique du Sud qu'à ceux qui sont en exil. La nécessité de prêter main forte aux syndicats et de fournir une assistance en matière juridique, humanitaire et d'éducation a été mise en évidence. Les ministres se sont dits favorables à l'idée de mettre en place à l'échelle du Commonwealth un programme et un réseau d'organisations non gouvernementales dans le but d'assurer un enseignement supérieur et une formation aux Noirs d'Afrique du Sud.

8. "Les Six de Sharpeville"

Le Comité a réitéré son appel de Lusaka en faveur des "Six de Sharpeville" et demandé instamment que leurs vies soient épargnées, quelle que soit l'issue de la procédure judiciaire en cours. Les ministres ont par la même occasion demandé à Pretoria d'accorder également une commutation de peine aux autres prisonniers condamnés à mort pour leur opposition à l'apartheid.

9. Consultations

Le Comité s'est entretenu directement avec des personnalités bien connues qui s'opposent à l'apartheid en Afrique du Sud même et qu'il avait invitées à venir témoigner des conditions dans ce pays, plus particulièrement des problèmes que posent la propagande et la censure du Gouvernement sud-africain.

10. Festival culturel

Les ministres ont été heureux de participer au Festival culturel organisé à Toronto pour exprimer l'espoir de chacun de voir se ranimer la flamme de la liberté en Afrique du Sud.

/...

11. Suivi

Le Comité a convenu de tenir sa prochaine réunion à Harare en janvier-février 1989. Dans l'intervalle, le Groupe d'experts poursuivra la rédaction de son rapport sur l'application et l'impact des sanctions prises contre l'Afrique du Sud.

/...

ANNEXE II

Déclaration sur les relations de l'Afrique du Sud
avec le système financier international

A sa première réunion à Lusaka, le Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth s'était entendu sur le mandat d'une étude concernant les relations de l'Afrique du Sud avec le système financier international dans le but d'explorer les possibilités d'une action efficace contre l'Afrique du Sud à cet égard. Les ministres ont maintenant examiné l'étude préparée par des officiels de l'Australie, du Canada et de l'Inde et ont convenu d'un certain nombre de mesures afin d'accroître les pressions de nature financière sur l'Afrique du Sud et d'inviter les gouvernements du Commonwealth et d'autres gouvernements à envisager leur adoption et leur application.

L'économie sud-africaine ne peut croître assez rapidement pour empêcher que le chômage ne s'accroisse sans une forte expansion des exportations et un effondrement des excédents en compte courant nécessaires pour rembourser la dette. L'Afrique du Sud ne peut obtenir suffisamment de nouvelles sources de devises pour se tirer de cette impasse parce que :

- a) Les banques étrangères ne sont pas intéressées à consentir de nouveaux prêts;
- b) Les crédits commerciaux étrangers ne génèrent qu'une augmentation unique et à court terme de l'emprunt extérieur;
- c) Bon nombre d'économies exportatrices de capitaux ont exclu les nouveaux investissements en Afrique du Sud;
- d) Les investisseurs étrangers potentiels sont dissuadés d'une part par l'incertitude politique engendrée par l'apartheid et les perspectives économiques peu reluisantes qui en résultent pour l'économie, et, d'autre part, par l'incertitude économique amenée par les pressions en faveur du désinvestissement et les sanctions commerciales et financières;
- e) L'or - son exportation clef - fait face à une situation d'offre excédentaire et l'évolution du cours de ce métal est loin d'être assurée;
- f) Elle n'a que peu d'occasions d'accroître ses autres exportations.

L'étude a révélé un certain nombre de grandes conclusions quant aux sanctions financières :

- a) Le refus des banques de consentir des prêts à l'Afrique du Sud a constitué la sanction la plus importante du fait qu'il a restreint la croissance de l'économie en forçant d'importants déficits au compte capital pour rembourser les prêts venant à échéance et qu'il a exigé parallèlement des excédents au compte courant;

/...

b) Les sanctions commerciales et les pressions en faveur du désinvestissement ont joué un rôle complémentaire en compliquant la tâche de l'Afrique du Sud pour ce qui est de maintenir les excédents nécessaires au compte courant et en décourageant les nouveaux investissements étrangers;

c) Le désinvestissement a eu pour conséquence importante d'assombrir les perspectives déjà médiocres en ce qui concerne les nouveaux investissements directs en Afrique du Sud;

d) L'Afrique du Sud ne peut compter que ses relations avec la Banque des règlements internationaux (BRI) ou avec le Fonds monétaire international (FMI) allégeront les problèmes de son compte extérieur, parce qu'il est peu probable que le Conseil d'administration du Fonds approuve un programme pour l'Afrique du Sud et que la BRI ne consentira un prêt que conjointement avec un programme du FMI;

e) Enfin, le maintien et le resserrement des sanctions financières entraveraient la croissance économique de l'Afrique du Sud et maintiendraient la pression économique sur le gouvernement de ce pays pour l'amener à démanteler l'apartheid.

Décisions ministérielles

1. Restrictions accrues sur les nouveaux prêts et les nouveaux investissements

A l'heure actuelle, tous les pays du Commonwealth à l'exception du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont imposé sur les nouveaux prêts, autres que les crédits commerciaux à court terme, et sur les nouveaux investissements une interdiction (volontaire ou obligatoire) qui pourrait être étendue aux nouveaux crédits commerciaux. Une interdiction globale de ce type de crédits aurait un impact très sérieux sur le compte extérieur de l'Afrique du Sud.

Les ministres ont convenu de demander aux institutions financières présentes dans leurs pays de faire en sorte qu'il n'y ait aucune expansion du financement du commerce. L'Afrique du Sud doit comprendre qu'elle ne peut plus compter sur cette source de financement pour consolider sa balance des paiements.

2. Prescriptions relatives à la constitution d'une provision

Les ministres ont convenu de demander aux autorités nationales de réglementation des banques de veiller à ce que soient rigoureusement appliquées leurs prescriptions relatives à la constitution d'une provision pour pertes sur créances irrécouvrables dans le cas des risques liés à l'Afrique du Sud. Les ministres s'attendent à ce que ces risques ne fassent pas l'objet d'un traitement plus favorable que celui réservé aux risques des pays très endettés.

3. Prêts existants

Les banques dont les prêts sont assujettis au moratoire et au rééchelonnement provisoire de la dette de l'Afrique du Sud n'ont d'autre option que de maintenir leurs engagements en Afrique du Sud ou de les céder à rabais à d'autres banques.

/...

Toutefois, le type de rééchelonnement accepté par la banque peut avoir un impact certain sur les contraintes auxquelles font face les décideurs économiques en Afrique du Sud. Les ministres ont convenu de demander aux banques dans leurs pays de réclamer que les arrangements de rééchelonnement ne couvrent pas une période de plus d'un an à la fois.

4. Interdiction de l'assurance des crédits publics à l'exportation

Les ministres ont convenu de militer en faveur d'une interdiction internationale de l'assurance consentie par les organismes de crédit public à l'exportation dans le cas des prêts consentis à l'Afrique du Sud.

5. Internationalisation des restrictions visant les prêts

Les pressions financières sur l'Afrique du Sud seraient beaucoup plus fortes si d'autres pays emboîtaient le pas au Commonwealth en restreignant les nouveaux prêts à l'Afrique du Sud. Le Commonwealth a déjà demandé à d'autres pays d'adopter cette approche et ses démarches ont connu un certain succès. Les contacts au niveau bilatéral et au sein d'instances internationales viendront compléter ces efforts.

Les organisations anti-apartheid et les autres organisations non gouvernementales peuvent exercer des pressions sur les institutions avec lesquelles elles traitent. Elles sont de plus en plus présentes dans plusieurs pays. Ces groupes pourraient apprendre beaucoup de groupes analogues établis dans d'autres pays. Les ministres ont convenu de faciliter l'échange d'informations dans ce sens.

ANNEXE III

Déclaration faite le 2 août 1988 par le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada à la séance d'ouverture de la réunion des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique du Sud (Toronto)

Je voudrais d'abord présenter les ministres qui se sont joints à moi ... Je voudrais remercier le général Obasanjo, qui est venu nous aider dans nos délibérations.

C'est un vif plaisir pour moi d'accueillir mes collègues, leurs collaborateurs et un certain nombre d'invités très spéciaux au Canada.

Le Premier Ministre Mulroney a présidé la Conférence qui devait donner naissance au Comité. Il m'a demandé de vous transmettre le message personnel suivant :

"A Vancouver, les chefs de gouvernement ont convenu qu'il fallait maintenir à un haut niveau le dynamisme voulu pour répondre aux défis posés par le régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Ils vous ont demandé de vous charger de cette tâche. Je sais que vous avez fort bien enclenché le processus à Lusaka.

L'Afrique du Sud continue de nous consterner tous par son mépris du droit à l'égalité. Sa violation totale et systématique des principes fondamentaux qui sous-tendent les droits de la personne est carrément inacceptable. Elle est l'antithèse même de tout ce dont le Commonwealth se fait le défenseur.

Le Gouvernement sud-africain a de nouveau montré clairement qu'il n'a pas pris la décision fondamentale de renoncer à l'apartheid. Il refuse toujours de négocier avec les dirigeants noirs afin de forger un nouvel avenir pour l'Afrique du Sud. Tout comme Nelson Mandela, la majorité de la population reste dans une sorte de prison. Pretoria n'accepte même pas de laisser les chefs religieux remettre au Président des lettres dont les auteurs prônent la liberté politique. Devant l'aggravation persistante de la situation, la tâche de votre comité est d'autant plus urgente.

La population sud-africaine mise sur le Commonwealth, sur vous, pour lutter avec vigueur contre l'apartheid.

Mon engagement et celui de mon gouvernement de maintenir cette veille et d'oeuvrer sans relâche au démantèlement de l'apartheid reste ferme et inconditionnel. Je vous souhaite de tout coeur de nous rapprocher de cet objectif."

A Vancouver, notre Comité s'est vu confier la tâche de faire avancer les objectifs que s'est fixés le Commonwealth, à savoir : être présent en Afrique du Sud afin de venir en aide aux victimes et aux adversaires de l'apartheid, de promouvoir le dialogue et de contrer la censure et la propagande sud-africaines; élargir et intensifier l'application des sanctions de manière à les rendre plus

/...

efficaces; renforcer la capacité des voisins de l'Afrique du Sud de résister à la politique de déstabilisation menée par Pretoria; et exercer des pressions en faveur de l'indépendance de la Namibie.

Voilà en quoi consiste expressément notre mandat; les initiatives qu'il suppose exerceront des pressions réelles sur le régime d'apartheid. Pour ne citer que notre cas, notre commerce avec l'Afrique du Sud a été réduit de moitié en deux ans; notre aide, en revanche, s'est accrue de plusieurs millions de dollars et elle s'est étendue à d'autres bénéficiaires comme les personnes traduites devant les tribunaux, les détenus politiques et les syndicats. Nous avons introduit de nouvelles sanctions, y compris, la semaine dernière, une application plus rigoureuse de l'Accord de Gleneagles qui touche les joueurs de tennis et golfeurs professionnels. Nous examinons des moyens de rétablir la ligne ferroviaire de Limpopo. Nous avons abordé directement la question des sanctions et d'autres projets connexes au Sommet économique et dans d'autres réunions. Le Premier Ministre s'est rendu en Afrique australe et il a rencontré les dirigeants de la région et, notamment, dans ses bureaux à Ottawa, M. Oliver Tambo du Congrès national africain. Voilà seulement quelques-unes des mesures prises par le Canada depuis les trois dernières années.

Mais le Canada n'a pas été seul. Pas plus d'ailleurs que les Etats de la ligne de front ou les victimes de l'apartheid. Les questions propres à l'Afrique australe semblent avoir été projetées à l'avant-scène internationale parce que, durant un quart de siècle, ces questions avaient été laissées sur la touche et l'apartheid prospérait; il détruisait les vies, intensifiait les tensions et incitait à la violence. Le Commonwealth est l'association qui, par son action, a été le catalyseur le plus remarquable. Il est le creuset de races diverses qui travaillent ensemble, sur un pied d'égalité - l'antithèse même de l'apartheid. Mais plus encore, le Commonwealth est une famille, une famille qui a vu grandir l'Afrique du Sud et qui la reprendrait dans son sein une fois affranchie du joug de l'apartheid.

D'autres nations, qui ne siègent pas au Comité, ont à elles seules un pouvoir économique plus grand que les huit pays représentés ici. Mais il est de plus en plus clair que l'influence du Commonwealth transcende son pouvoir économique. Tous les membres du Comité sont conscients de l'occasion qui leur est offerte et de la responsabilité qu'ils ont de tracer le chemin que d'autres pourront suivre. Nos perspectives et nos prescriptions peuvent différer, mais nous ne demeurons pas moins déterminés de fournir ce leadership dynamique et constructif.

En février, à Lusaka, le Comité a recensé les secteurs sur lesquels faire porter les efforts. Aujourd'hui et demain, nous envisagerons de nouvelles mesures que les gouvernements du Commonwealth peuvent appliquer. Nous comptons maintenir et accentuer les pressions jusqu'à ce que le système d'apartheid soit aboli.

Cet objectif transcende les gouvernements; il vise à mobiliser la participation des citoyens et des organisations.

A cette fin, le Canada a organisé en marge de notre réunion, ici même à Toronto, des manifestations sur le thème "Ranimons l'espoir" de la liberté. Ainsi, il se tient aujourd'hui à l'Hôtel de ville un forum sur la censure et la

/...

propagande qui permettra au public d'échanger des vues avec d'éminents Sud-Africains et d'autres personnalités. Par ailleurs, un festival culturel, inauguré hier, met en pleine lumière le combat livré contre l'apartheid.

L'élément primordial d'une société tolérante et libre est le respect des autres. Comme l'établissent les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les individus, indépendamment de leur race, de leur religion, de leur sexe ou d'autres caractéristiques, sont fondamentalement égaux. C'est ce principe d'égalité que nie et bafoue de façon si flagrante le régime d'apartheid qui est ancré dans l'inégalité raciale.

Au nom du Comité, je souhaite la bienvenue au Canada aux Sud-Africains, noirs et blancs, qui subissent tout le poids de l'apartheid, qui ont riposté et qui représentent l'espoir de l'Afrique du Sud future. Nous sommes impatients de connaître leurs vues et d'échanger des idées avec eux. Leur participation prête une réalité immédiate à nos débats.

L'un de nos invités ne se trouve pas parmi nous. Cyril Ramaphosa dirige le Syndicat des mineurs. Les autorités sud-africaines ont refusé de le laisser venir à Toronto. Il est manifeste que Pretoria ne veut pas que nous entendions ce qu'il a à dire. Nous regrettons que M. Ramaphosa n'ait pu se joindre à nous. Les mesures prises contre lui témoignent avec éloquence de la nature de l'apartheid.

A Lusaka, nous avons décidé qu'au cours de notre réunion de Toronto, nous prêterions une attention particulière aux problèmes posés par la censure en Afrique du Sud et par les efforts du Gouvernement de ce pays pour dissimuler la réalité au monde. Notre décision était opportune. Le Gouvernement sud-africain est revenu à certaines pratiques déjà utilisées pour contrôler la presse. Il a suspendu des journaux, en a menacé d'autres, afin de signifier que la vérité ne serait pas tolérée. De nouvelles contraintes ont été imposées à la presse lors de la reconduction de l'état d'urgence. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud ne permettra pas aux médias sud-africains de s'opposer à l'apartheid ou de montrer celui-ci sous son véritable jour.

Le Gouvernement sud-africain ne se montre aucunement disposé à négocier une nouvelle forme de gouvernement qui permettrait à tous les Sud-Africains d'avoir des représentants choisis par la majorité en toute liberté. Les leaders noirs légitimes font connaître leur position de prison ou d'exil ou malgré les obstacles de l'interdiction et de la censure.

Lorsqu'il cherche à abuser le reste du monde le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'abuse lui-même. En étalant au grand jour sa propagande, nous pouvons peut-être le forcer à reconnaître les réalités qu'il tente de dissimuler. Un document établi par le Canada sur la stratégie à employer contribuera, je l'espère, à orienter nos réflexions sur cet important sujet.

En conclusion, j'aimerais vous renouveler mes souhaits de bienvenue au Canada et à Toronto. Cette ville, qui est devenue la plus importante du Canada en attirant des immigrants du monde entier et qui est fière de sa diversité, offre un cadre approprié à la réunion d'un comité du Commonwealth chargé d'étudier les problèmes nés du racisme.

/...

ANNEXE IV

Communiqué publié à Toronto le 3 août 1988 relatif à la Stratégie
visant à contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud :
Plan d'action du Canada

Le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a rendu public aujourd'hui le plan d'action du Canada (voir appendice ci-joint) visant à contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud.

En affectant des crédits d'un million de dollars pour mettre le plan en oeuvre, M. Clark s'est dit satisfait de la réaction de ses collègues, qui se sont eux aussi engagés à préparer des plans d'action nationaux de leur côté.

/...

APPENDICE

Stratégie visant à contrer la propagande et la censure en
Afrique du Sud

Plan d'action du Canada

Le Canada est prêt à amorcer immédiatement la mise en oeuvre des éléments de cette stratégie. A cette fin, un million de dollars seront dépensés d'ici la prochaine réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui se tiendra à Kuala Lumpur en 1989.

Les restrictions et règlements fort nombreux que le Gouvernement sud-africain impose aux médias sont de plus en plus stricts. Faire en sorte que l'édition d'un journal ne déroge pas à ces restrictions est une tâche fastidieuse, pénible et incertaine. En conséquence, le Canada propose de contribuer à un fonds d'aide juridique afin d'aider la presse parallèle à surmonter les obstacles que le gouvernement oppose à la présentation de reportages objectifs.

De même, chaque journaliste peut facilement être accusé de contrevenir aux lois sur la censure. Un groupe a été constitué récemment pour leur prêter secours et le Canada lui versera des fonds.

L'ambassade du Canada à Pretoria intensifiera ses activités dans le domaine des affaires publiques, notamment grâce à un programme amélioré de relations avec les médias, en définissant les publics cibles et en cherchant à leur communiquer des nouvelles et des informations depuis l'étranger.

Des groupes de citoyens concernés, au Canada et ailleurs, ont travaillé assidûment à contrer les effets de la propagande sud-africaine et à limiter l'efficacité de la censure imposée par le gouvernement de ce pays. Le Gouvernement canadien collaborera plus étroitement avec ces groupes et les soutiendra dans leur travail.

Ces dernières années, deux grandes conférences internationales ont permis aux principaux représentants des médias de discuter des problèmes communs que posent la propagande et la censure sud-africaines. Ces rencontres se sont avérées très utiles et devraient être répétées périodiquement. Le Canada envisage par conséquent de convoquer une importante conférence dans une école canadienne de journalisme afin de traiter de la propagande et de la censure sud-africaines ainsi que des risques et des défis que celles-ci posent aux médias du monde entier.

Des personnalités du monde du sport et du spectacle ont joué un rôle déterminant en attirant l'attention sur l'apartheid et en informant l'opinion publique. Le Gouvernement canadien cherchera à mobiliser de nouveau ces milieux afin de sensibiliser davantage le public.

La presse parallèle en Afrique du Sud est confrontée à une pénurie de professionnels qualifiés. Le besoin de journalistes pigistes se fait de plus en plus sentir. On ne trouve que très peu de Noirs et de femmes dans cette

/...

profession. Par conséquent, le Canada créera un programme de bourses d'études afin de donner à de jeunes Sud-Africains la possibilité de recevoir une formation qui les préparera à une carrière dans le journalisme.

Il faut aussi bien des compétences et du courage pour être un véritable journaliste en Afrique du Sud de nos jours. Une façon d'encourager ces gens est de leur accorder une distinction particulière. Le Canada a donc proposé la création (et s'est engagé à assumer une partie du financement) d'un prix d'excellence du Commonwealth en journalisme qui serait décerné à un journaliste sud-africain particulièrement méritant en reconnaissance de son courage et pour avoir su préserver son indépendance et son intégrité face à la censure et à la propagande gouvernementales. Si les autres participants à ce projet sont d'accord, ce prix pourrait être remis par le Secrétaire général à chaque réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth. Les lauréats deviendraient par ailleurs le symbole éloquent de notre volonté d'aider les Sud-Africains à exiger des réformes par des moyens pacifiques.

Des éditeurs sud-africains nous ont fait savoir que l'expérience acquise à l'extérieur de leur pays n'a pas de prix pour leurs journalistes. En établissant un réseau de contacts avec les médias à l'étranger, cela pourrait également leur assurer une protection contre une autocratie du comportement imprévisible. Le Canada créera au moins deux bourses à l'intention des journalistes sud-africains afin de leur donner la possibilité de travailler de trois à douze mois au Canada. La première de ces bourses sera annoncée en septembre.

Le programme de conférences qu'offre déjà mon ministère permet à des conférenciers canadiens et étrangers de traiter de sujets les plus divers devant des auditoires canadiens. Ce programme sera élargi afin de donner à des journalistes, éditeurs, radiodiffuseurs, réalisateurs d'émissions d'information et étudiants en journalisme du Canada la possibilité d'entendre des conférenciers informés aborder les questions sud-africaines et traiter en particulier la propagande et la censure ainsi que le rôle des médias.

Un élément essentiel dans la mise en oeuvre de la stratégie au Canada sera la création d'un conseil consultatif de citoyens responsables venant de différents milieux sociaux et ayant en commun la volonté de lutter contre l'apartheid. Ils nous communiqueront leurs opinions et leurs conseils au fur et à mesure que notre programme sera mis en oeuvre, et ils nous aideront à organiser la participation du public.

ANNEXE V

Communiqué publié à Toronto le 2 août 1988 et intitulé :
"Joe Clark annonce la réalisation d'une étude de
faisabilité concernant un réseau éducationnel destiné
aux Noirs sud-africains"

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui qu'une étude serait menée pour explorer la création possible, à l'échelle du Commonwealth, d'un réseau d'organisations non gouvernementales qui s'occuperaient de l'éducation et de la formation de Noirs sud-africains.

La Ministre des relations extérieures et du développement international, l'honorable Monique Landry, a approuvé des crédits de 106 985 dollars pour financer l'étude par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international. Monsieur Clark a fait l'annonce dans le cadre de la réunion des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, qui s'est tenue à Toronto les 2 et 3 août 1988. En 1987-1988, le Canada a affecté plus de 5,8 millions de dollars à l'éducation et à la formation des Noirs sud-africains.

L'archevêque Ted Scott, Président du Fonds spécial d'éducation en Afrique du Sud, supervisera l'étude et présidera les réunions de consultation avec les participants de pays du Commonwealth.

Il est urgent d'accroître le nombre de Noirs sud-africains à des postes de commande dans les secteurs privé et public à mesure que l'Afrique du Sud progressera vers une démocratie non raciale. Le groupe de travail qui effectuera l'étude de faisabilité se penchera sur les programmes existants et prévus de formation des Noirs sud-africains à des fonctions supérieures au niveau de l'administration et de la gestion.

Il étudiera en outre les mécanismes qui permettent aux candidats à la formation avancée de suivre les cours appropriés ou encore de faire des stages pratiques dans les pays du Commonwealth.
